

**Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de New Richmond tenue le 4<sup>e</sup> jour d'août 2014, à compter de 20 h, dans la Salle de spectacles régionale Desjardins de New Richmond**

Sont présents les conseillers : Madame Geneviève Braconnier, Messieurs François Bujold, Jean Cormier, René Leblanc, Jean-Pierre Querry et Jacques Rivière, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Éric Dubé.

Assistent également à la réunion Monsieur Stéphane Cyr, directeur général et Madame Céline LeBlanc, greffière.

**Vérification du quorum**

Le quorum étant constaté, les délibérations débutent.

**227-08-14 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour qui est unanimement adopté, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. François Bujold.

**228-08-14 2. Adoption des procès-verbaux  
2.1 Séance ordinaire du 7 juillet 2014**

Sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2014 soit accepté tel que présenté.

**229-08-14 2.2 Séance extraordinaire du 14 juillet 2014**

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juillet 2014 soit accepté tel que présenté.

**230-08-14 2.2 Séance extraordinaire du 15 juillet 2014**

Sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juillet 2014 soit accepté tel que présenté.

**3. Suivi des affaires du public**

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 7 juillet 2014.

**4. Correspondance**

- De M. Claude Provencher, directeur du Service des programmes fiscaux au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, une correspondance nous avisant d'un état de dépôt au montant de 189 564 \$ en paiement de la mesure financière de péréquation prévue à l'article 261 de la Loi sur la fiscalité municipale pour l'année 2014;
- De la Commission de protection du territoire agricole du Québec :
  - . La décision dans le dossier de 9132-1810 Québec inc. par laquelle la Commission ordonne l'inclusion à la zone agricole de la Ville de New Richmond, d'une partie du lot 1060;
  - . La décision dans le dossier de Béton Provincial Ltée, par laquelle la Commission :
    - rejette, parce que non nécessaire, la demande de reconnaissance de l'existence d'un droit acquis pour l'exploitation d'une gravière-sablière;
    - rejette, parce que non nécessaire, la demande visant à obtenir l'autorisation d'utiliser à des fins autres que l'agriculture, faite à défaut d'obtenir la première reconnaissance;
    - autorise l'utilisation à des fins autres que l'agriculture soit pour l'exploitation d'une gravière-sablière sur un emplacement d'une superficie approximative de 7,4 hectares;
    - autorise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture soit pour effectuer des travaux de remblai dans le cadre de la restauration du site de divers emplacements.

- De Mme Angèle Henry, présidente du Relais pour la Vie Baie des Chaleurs 2014, une correspondance remerciant la Ville d'avoir commandité l'événement et annonçant que la somme recueillie pour 2014 était de 174 234 \$;
- De la MRC de Bonaventure :
  - . un chèque au montant de 6 961,90 \$ représentant le paiement pour 2014 de l'entente concernant la mise en place d'un service de recyclage et d'ordures ménagères dans certains secteurs des TNO (territoires non organisés);
  - . copie d'une correspondance adressée au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, concernant l'avis d'entrée en vigueur des règlements 2014-03, 2014-04, 2014-05 et 2014-06 en ce qui a trait au schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure, concernant, les dérogations autorisées dans les plaines inondables;
- De M. Luc Vallée, secrétaire à l'Association de camping et de caravaning de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, une correspondance remerciant la Ville pour leur contribution au rassemblement provincial de campeurs, lequel s'est tenu sur le terrain du Centre sportif Jean-Marie-Jobin les 27, 28 et 29 juin 2014;
- De M. Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, une correspondance nous indiquant une aide financière d'un montant de 1 000 \$, dans le cadre du Marché public 2014, offert par l'intermédiaire du Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région;
- De Mme Carole Jutras, directrice, à la direction générale des politiques de l'eau du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, une correspondance nous invitant à remplir un formulaire visant à établir le portrait de la formation et de la qualification du personnel affecté à l'opération d'ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées, et ce, suite aux nouvelles exigences réglementaires relatives à l'entrée en vigueur du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées du gouvernement du Québec;
- De M. Denis Landry, directeur à la direction du rétablissement du ministère de la Sécurité publique, une correspondance nous informant que la ministre a désigné la Ville de New Richmond à titre de bénéficiaire du Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents – Pluies abondantes et vents violents survenus le 5 juillet 2014, programme ayant été mis en œuvre le 8 juillet 2014. Cette correspondance fait également mention que, pour se prévaloir de ce programme, les sinistrés de la Ville ont jusqu'au 23 octobre 2014 pour acheminer leur réclamation;
- D'une contribuable, une correspondance demandant à la Ville de mettre sur pied une campagne de sensibilisation concernant les traverses de piétons et le devoir des automobilistes de leur céder le passage.

**231-08-14**

## **5. Comptes à payer**

Sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté que le directeur général soit autorisé à émettre les chèques pertinents au paiement des factures du mois de juillet 2014, et ce, au montant de trois cent quatorze mille six cent onze dollars et cinq cents (314 611,05 \$).

- 232-08-14 6. Annulation de soldes résiduaire**  
**6.1 Règlement 959-14 abrogeant le Règlement 742-02 décrétant l'exécution de travaux d'ajout d'une conduite d'aqueduc sur le chemin Pardiac et l'avenue des Ponts et, pour ce faire, un emprunt au montant de deux cent quarante-six mille cinq cent dollars (246 500 \$), remboursable en vingt (20) ans – Adoption**  
Sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu d'adopter le Règlement 959-14 abrogeant le Règlement 742-02 décrétant l'exécution de travaux d'ajout d'une conduite d'aqueduc sur le chemin Pardiac et l'avenue des Ponts et, pour ce faire, un emprunt au montant de deux cent quarante-six mille cinq cent dollars (246 500 \$), remboursable en vingt (20) ans.
- 233-08-14 6.2 Règlement 960-14 modifiant le Règlement 743-02 autorisant des travaux de réfection et de pavage sur une partie du chemin Pardiac et de l'avenue des Ponts et, pour ce faire, un emprunt au montant de six cent dix-huit mille cinq cent dollars (618 500 \$), remboursable en vingt (20) ans – Adoption**  
Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu d'adopter le Règlement 960-14 modifiant le Règlement 743-02 autorisant des travaux de réfection et de pavage sur une partie du chemin Pardiac et de l'avenue des Ponts et, pour ce faire, un emprunt au montant de six cent dix-huit mille cinq cent dollars (618 500 \$), remboursable en vingt (20) ans.
- 234-08-14 7. Règlement 961-14 concernant les limites de vitesse dans certaines rues résidentielles du secteur urbain (Secteur Parc Chaleur) – Adoption**  
Sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu d'adopter le Règlement 961-14 concernant les limites de vitesse dans certaines rues résidentielles du secteur urbain (Secteur Parc Chaleur).
- 235-08-14 8. Règlement 962-14 décrétant la fermeture d'une partie de la route Willett – Adoption**  
Sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu d'adopter le Règlement 962-14 décrétant la fermeture d'une partie de la route Willett.
- 9. Règlement 963-14 concernant la prévention des incendies – Avis de motion**  
Un avis de motion est donné par le conseiller M. François Bujold, à l'effet que le Règlement 963-14 concernant la prévention des incendies, sera adopté à une séance ultérieure.
- 236-08-14 10. Cession d'une partie du lot 533 et d'une partie du lot 534 à M. Jean-Pierre Querry**  
M. Jean-Pierre Querry déclare qu'il a un conflit d'intérêts concernant ce point. Il se retire donc des discussions et s'abstiendra de voter.
- Considérant** que la Ville, à titre de propriétaire d'un barrage à faible contenance, situé sur le cours d'eau du ruisseau Garant dans le bassin de la Petite rivière Cascapédia, a procédé à la vente de ce dernier en 2013, par appel d'offres;
- Considérant que** suite à cette vente, la conduite d'aqueduc servant au réservoir de ce barrage n'est plus d'aucune utilité pour la Ville;
- Considérant que** la Ville a fait parvenir, par correspondance, une offre de cession de terrain, sans frais, à tous les propriétaires de lots contigus à la dite conduite d'aqueduc;
- À ces causes**, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté de céder à M. Jean-Pierre Querry, les parties de lots suivantes, provenant de l'abandon d'une conduite d'aqueduc construite dans les années 1960 :

- Partie du lot 533 : trente (30) pieds de largeur par quatre cent dix (410) pieds de longueur;
- Partie du lot 534 : trente (30) pieds de largeur par quatre cent dix (410) pieds de longueur

Par le fait même le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cette cession.

**237-08-14 11. Projet du poste de suppression – Certificat de réception définitive et demande de paiement no. 6**

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville, le certificat de réception définitive concernant le projet du poste de suppression et, par le fait même, d'autoriser la libération de la retenue à la firme Lafontaine Leclerc inc., au montant de vingt-quatre mille six cent vingt-trois dollars (24 623 \$), taxes incluses, pour la demande de paiement no. 6. Ce paiement est conditionnel à la réception des quittances finales des sous-traitants, et ce, tel que recommandé par M. Stéphan Ferrero de la firme Roche ltée – Groupe Conseil, dans sa correspondance du 15 juillet 2014.

**238-08-14 12. Commission de protection du territoire agricole – Demande d'appui – Lot 586P**

**Considérant** la demande d'aliénation déposée pour le lot 586P;

**À cette cause**, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté que la Ville de New Richmond appuie la demande compte tenu que l'usage projeté est conforme à la réglementation en matière de zonage présentement en vigueur.

**239-08-14 13. Contrat de signalisation touristique – Parc de la Pointe Taylor – ATR Associées du Québec – Panneau Bleu**

Sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté d'approuver le renouvellement du contrat de signalisation (panneau bleu) du parc de la Pointe-Taylor auprès de ATR associées du Québec pour une période de trois (3) ans, au montant total de mille huit cent soixante-neuf dollars et soixante-et-un cents (1 869,61 \$), taxes en sus. La directrice du Service des loisirs est par le fait même autorisée à signer tous les documents utiles et nécessaires à cet effet.

**240-08-14 14. Autorisation de paiement – Pavages Beau Bassin – Division de construction DJL – 260, boulevard Perron Ouest**

**Considérant** les travaux de réfection effectués en 2011 et 2012 sur le boulevard Perron Ouest;

**Considérant que** ces travaux ont engendrés des bris à l'entrée principale de la propriété située au 260, boulevard Perron Ouest;

**Considérant** l'entente intervenue en 2013 entre la Ville et le propriétaire concernant le partage des coûts de réparation des dits bris;

**A ces causes**, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté d'approuver le paiement d'un montant de quatre mille cent quatre-vingt-huit dollars et soixante-dix-sept cents (4 188,77 \$), taxes incluses, à Pavages Beau Bassin – Division de construction DJL inc., pour des travaux de mise en forme et de pavage, et ce, pour la propriété située au 260, boulevard Perron Ouest.

**241-08-14 15. Autorisation de vente – Lot 929-57**

Sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté d'accepter l'offre d'achat déposée par Mme Hélène Dubé et M. Jean-Guy St-Onge, pour le terrain situé sur le lot 929-57, d'une superficie de 797,7 mètres carrés (8 586,28 pieds carrés), pour une prix de huit mille cinq cent quatre-vingt-six dollars et vingt-huit cents (8 586,28 \$), plus taxes. Par le fait même le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cette vente.

## **16. Financement et refinancement 2 130 000 \$**

Ce point est ajourné au 5 août 2014, 17 h.

### **Affaires nouvelles**

## **17. Matricule 0438-60-1293 – Corrections intérêts et pénalités**

Ce point est ajourné au 5 août 2014, 17 h.

### **Affaires du public**

Un groupe de citoyens dépose des lettres de plaintes concernant la non disponibilité d'accès, pour les personnes à mobilité réduite à la mairie ainsi qu'à plusieurs commerces de la Ville. Des documents sont également déposés en ce qui a trait aux lois concernant l'accès aux handicapés selon le Code de la Régie du bâtiment du Québec.

Un contribuable informe les gens présents que, concernant le règlement de prévention des incendies qui sera adopté à une séance ultérieure, la SOPFEU n'émet plus de permis de brûlage aux personnes, seulement aux commerces. Ces permis doivent être émis par les municipalités. Il n'y a plus d'avion de la SOPFEU qui patrouille le secteur en prévention.

Un citoyen nous demande de dégager les pancartes de signalisation touristique des arbres et branches qui obstruent la visibilité de ces dernières. Il s'informe également à propos de l'usage du cadre, situé sur la route 132, appartenant à la Société de développement économique de New Richmond.

Une citoyenne demande que des indications plus précises soit installées afin d'indiquer l'emplacement du camping de la Pointe Taylor. Les gens utilisent souvent, par erreur, le stationnement de la cantine située en face du parc de la Pointe Taylor, croyant que c'est l'entrée du camping. Le tout pose beaucoup de problèmes de circulation lorsqu'ils doivent être redirigés.

Un contribuable indique que, pour les cessions de terrain concernant l'ancien aqueduc, les frais onéreux de notaire le font hésiter à conclure la transaction.

Un contribuable informe les personnes présentes qu'il a été délégué par des gens de Saint-Edgar afin que la Ville déplace les conteneurs installés à dans le stationnement du Vieux-Couvent, pour les ordures et le recyclage des usagers des T.N.O. (territoires non organisés).

Un citoyen se demande pourquoi les coûts sont si élevés au lieu d'enfouissement technique de Saint-Alphonse, et ce, pour les citoyens désirant se départir de détritux divers. Dans le même ordre d'idée, un autre citoyen se demande s'il serait possible de revenir à l'ancien système, c'est-à-dire que le LET envoie les factures directement à la Ville.

**242-08-14**

### **Ajournement de la séance**

À 20 h 57, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. François Bujold, la séance est ajournée au 5 août 2014, à 17 h, en la salle 214 de l'hôtel de ville.

Céline LeBlanc  
Greffière

Éric Dubé  
Maire